

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 1<sup>er</sup> juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

**2015 DICOM 16 DJS** Opération Pass Jeunes 2015.

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions relatives à l'opération « Pass Jeunes 2015 » avec Universcience (Palais de la Découverte et Cité des Sciences), la Géode, Paris quartier d'été, EPM, Gaîté Lyrique, Palais de Tokyo, Vedettes du Pont Neuf, CMN, le Forum des Images, la Société du Ballon Generali, la Maison Européenne de la Photographie, le Muséum National d'Histoires Naturelles, la Tour Eiffel, Cultural, le Musée du chocolat, l'Espace Dali, la Pinacothèque, Cachan, les Lilas, Pantin, Clichy-sous-Bois, et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Le-Pré-Saint-Gervais) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions relatives à l'opération Pass Jeunes 2015, avec :

- des entreprises « tickets » : Universcience (Palais de la Découverte et Cité des Sciences), la Géode, Paris quartier d'été, EPM, Gaîté Lyrique, Palais de Tokyo, Vedettes du Pont Neuf, CMN, le Forum des Images, la Société du Ballon Generali, la Maison Européenne de la Photographie, le Muséum National d'Histoires Naturelles, la Tour Eiffel, Cultural, le Musée du chocolat, l'Espace Dali, la Pinacothèque ;

- des entreprises « Mission cinéma » : SARL Société d'exploitation du cinéma du Panthéon, SARL Brady Spectacles, SAS CinéLouxor, SAS Le Lucernaire Forum, SARL Studio Galande, SARL Eden Plus, SA Cinéma Saint-André des Arts, SARL Les Films du Camélia, SARL Cinépoque, Association du Cinéma La Clef - L'Usage du monde, SARL Cinéma Chaplin ;

- des communes : Clichy-sous-Bois (93), Les Lilas (93), Pantin (93) et Cachan (94), et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (93) (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Le-Pré-Saint-Gervais).

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions relatives à l'Opération Pass Jeunes 2015, jointes en annexe à la présente délibération, avec :

- des entreprises « tickets » : Universcience (Palais de la Découverte et Cité des Sciences), la Géode, Paris quartier d'été, EPM, Gaîté Lyrique, Palais de Tokyo, Vedettes du Pont Neuf, CMN, le Forum des Images, la Société du Ballon Generali, la Maison Européenne de la Photographie, le Muséum National d'Histoires Naturelles, la Tour Eiffel, Cultural, le Musée du chocolat, l'Espace Dali, la Pinacothèque ;

- des entreprises « Mission cinéma » : SARL Société d'exploitation du cinéma du Panthéon, SARL Brady Spectacles, SAS CinéLouxor, SAS Le Lucernaire Forum, SARL Studio Galande, SARL Eden Plus, SA Cinéma Saint-André des Arts, SARL Les Films du Camélia, SARL Cinépoque, Association du Cinéma La Clef - L'Usage du monde, SARL Cinéma Chaplin ;

- des communes : Clichy-sous-Bois (93), Les Lilas (93), Pantin (93) et Cachan (94), et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (93) (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Le-Pré-Saint-Gervais).

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**